



RESULTAT DES VOTES

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 24 JUIN 2020

En application de l'article R. 225-106-1 du Code de commerce, la société TIPIAK SA informe ses actionnaires sur le résultat des votes émis lors de son Assemblée générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 24 juin 2020, réunie à huis-clos.

Les 24 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance pour l'ensemble des résolutions possédaient 775 883 actions représentant 740 040 droits de vote.

	<u>RESOLUTIONS</u>	<u>POUR</u> Voix %	<u>CONTRE</u> Voix %	<u>ABST.</u> Voix %	<u>Résultat</u>
1.	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019- Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement	740 040 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
2.	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019	740 040 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
3.	Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende	740 040 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
4.	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés – Constat de l'absence de convention nouvelle	672 259 100%	-	-	<u>Adoptée (1)</u>
5.	Renouvellement de Madame Elisabeth-Charlotte BORDEAUX-GROULT, en qualité d'administrateur	740 040 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
6.	Renouvellement de Monsieur Hervé ROUSSEL, en qualité d'administrateur	740 040 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
7.	Approbation de la politique de rémunération du Président Directeur général et/ou de tout autre dirigeant mandataire social	740 040 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
8.	Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration	740 040 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
9.	Approbation des informations	740 040	-	-	<u>Adoptée</u>

	visées au I de l'article L.225-37-3 du Code de commerce	100%			
10.	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Hubert GROUES, Président Directeur Général	740 040 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
11.	Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,	715 540 96,69%	24 500 3,31%	-	<u>Adoptée</u>
12.	Modification de l'article 12 des statuts sur l'utilisation des moyens de visioconférence ou de télécommunication au sein du Conseil d'administration	740 040 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
13.	Modification de l'article 12 des statuts afin de prévoir la consultation écrite des administrateurs	740 040 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
14.	Modification de l'article 12 des statuts se rapportant au lieu des réunions du Conseil d'administration	740 040 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
15.	Modification de l'article 14 des statuts se rapportant au lieu de réunion des Assemblées générales	740 040 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
16.	Mise en harmonie des statuts	740 040 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
17.	Références textuelles applicables en cas de changement de codification,	740 040 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
18.	Pouvoirs pour les formalités	740 040 100%	-	-	<u>Adoptée</u>

(1) Monsieur Hubert GROUES, personne intéressée au sens de l'article L.225-38 du Code de Commerce, ne prend pas part au vote. Le quorum reste toutefois acquis.